



CENTRE NATIONAL DE LA SOUS-TRAITANCE

Communiqué de presse
15 septembre 2011

La sous-traitance industrielle à l'heure de la réforme

Dans la suite des Etats Généraux de l'Industrie, le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles a été placé au cœur des politiques publiques. Le renouveau de l'industrie ne pourra se faire sans des filières solides et donc une chaîne de sous-traitance performante.

La sous-traitance industrielle, c'est 30 000 entreprises et 500 000 salariés qui pour se développer et continuer à innover doivent pouvoir s'appuyer sur un partenariat gagnant-gagnant avec leurs donneurs d'ordres. Or, force est de constater que les pratiques abusives imposées aux sous-traitants sont toujours une réalité.

Depuis de nombreux mois, les professions membres du CENAST se sont mobilisées pour demander la réforme du cadre juridique de la sous-traitance. Ce message semble avoir été entendu par les députés qui ont déposé le 13 juillet une proposition de loi de modernisation de la sous-traitance.

Cette proposition vise notamment :

- Le rétablissement du poids des conditions générales de vente avec un texte prévoyant la nullité des conditions générales d'un partenaire qui excluraient les conditions générales de vente de l'autre partie ;
- Une meilleure protection du savoir-faire des sous-traitants en engageant la responsabilité du donneur d'ordres qui utiliserait le savoir-faire ou les méthodes de son sous-traitant hors d'un cadre et d'une rémunération convenus par écrit ;
- L'engagement de la responsabilité du client qui refuserait « toute renégociation des conditions de la relation commerciale établie en cas de modification de l'équilibre de cette relation du fait notamment de l'évolution des circonstances économiques » ;
- Le renforcement de la clause de réserve de propriété ;
- L'obligation d'un contrat de sous-traitance écrit ;
- Une meilleure protection du sous-traitant en cas de défaillance de son client ;

Le CENAST et ses membres : Fédération de la Plasturgie, Fondateurs de France, Fédération de la Mécanique, SNESE et ACFCI, soutiennent cette proposition de loi afin d'obtenir enfin un véritable rééquilibrage des relations donneurs d'ordres sous-traitants au bénéfice de l'ensemble de l'industrie.

Jean-Claude Monier, président du CENAST

Contact presse : Wilfrid Boyault, responsable juridique des Fondateurs de France,
w.boyault@fondateursdefrance.org Tél. 01 43 34 76 56